

ENSM

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE MARITIME

OFFICIER ÉLECTROTECHNICIEN (ETO) POUR LES MARINS ISSUS DE LA FILIÈRE MATELOT ÉLECTROTECHNICIEN

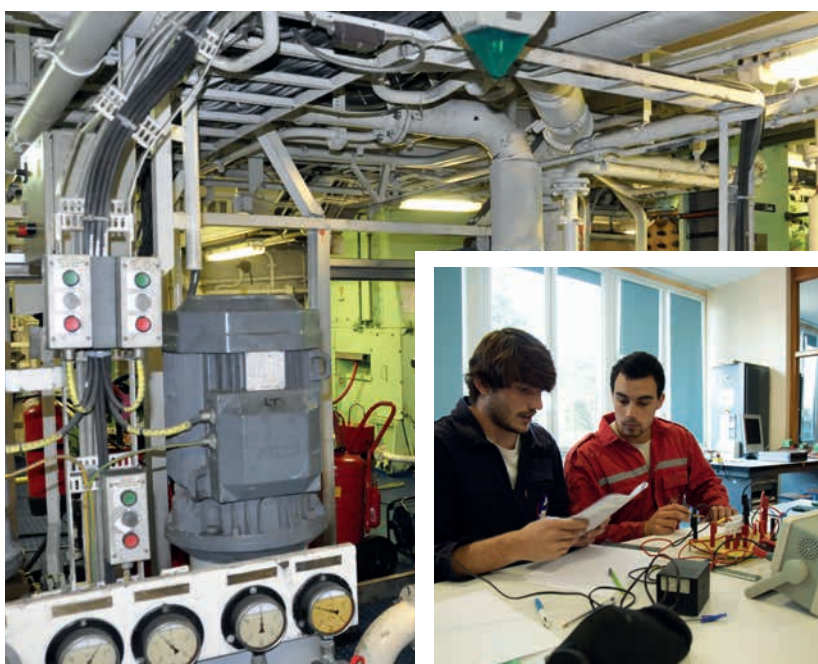
L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE MARITIME (ENSM) FORME DES OFFICIERS ÉLECTROTECHNICIENS, CHARGÉS DE LA MAINTENANCE DES SYSTÈMES ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES DES NAVIRES. ILS INTERVIENNENT DANS TOUS LES DOMAINES TECHNIQUES DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, DANS LA MAINTENANCE ET LE RÉGLAGE DES AUTOMATISMES ET DE TOUS LES SYSTÈMES ÉLECTRONIQUES DU BORD.

La formation destinée aux professionnels issus de la filière matelot électrotechnicien permet d'obtenir un brevet d'officier électrotechnicien (ETO) conforme aux exigences STCW pour assumer la fonction sur tous les types de navires.

Elle est dispensée sur le site ENSM de Marseille.

LE CURSUS EST RÉPARTI SUR DEUX ANNÉES SCOLAIRES :

- Du 3 avril au 20 juin 2018 : **cours Probatoire** ETO pendant dix semaines.
- De fin novembre 2018 à mi-juillet 2019 : **cours d'ETO** et stages STCW pendant 25 semaines.





CONDITIONS D'ENTRÉE

- Aptitude physique à la navigation
- Titulaire du certificat de matelot électrotechnicien + au moins 36 mois de navigation dans des fonctions appui à la machine sur un navire de puissance supérieure à 750 kW.
- Réussite au probatoire pour l'admission en formation ETO.

Attention :

- Le diplôme d'ETO est délivré aux candidats ayant validé les modules et titulaires d'une attestation de maîtrise de l'anglais d'au moins un niveau B1 du CECR.

- Les candidats doivent valider six mois de navigation d'élève après l'obtention du diplôme d'officier électrotechnicien avant d'obtenir le brevet d'officier électrotechnicien.

PROGRAMME

Le programme est celui mentionné dans les annexes II et III de l'arrêté du 9 août 2016 relatif à la délivrance du brevet d'officier électrotechnicien, disponible : <http://www.ucem-nantes.fr>
L'attestation de réussite aux examens du module probatoire ETO est valide cinq ans. Elle conditionne l'admission en formation ETO.

Les droits de scolarité pour le probatoire s'élèvent à 325€ :

Les inscriptions se font en ligne sur le site www.supmaritime.fr jusqu'au 5 mars 2018.

Début de la formation le 3 avril 2018 à Marseille.

ENSM
39, avenue du Corail – CS 50040
13285 Marseille CEDEX 08

Contact : T.+33 (0)9 70 00 03 00

bef.marseille@supmaritime.fr - www.supmaritime.fr



EcoleNationaleSupérieureMaritime



Chaine You tube



@ENSM